

## RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS COMPÉTENTES EN MATIÈRE D'EMPLOI, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

### Session II - Les opportunités du numérique

#### Note thématique

Selon les évaluations de la Commission européenne, la mise en œuvre complète de la stratégie numérique pour l'Europe – lancée en mars 2010 avec l'objectif de sortir de la crise et de préparer l'économie de l'UE aux défis de la prochaine décennie – [augmenterait le PIB européen de 5%](#).

En vue d'exploiter les opportunités offertes par l'économie numérique, il apparaît nécessaire de renforcer les investissements dans les infrastructures et dans les réseaux de communication pouvant garantir une connectivité rapide, fiable et capillaire; d'après les estimations de la Commission européenne, la réalisation d'infrastructures numériques pourrait créer 1,2 millions d'emplois.

La vitesse moyenne de transmission de données sur des dispositifs mobiles en Europe est la moitié de celle des États-Unis. Les États-Unis, la Corée et le Japon enregistrent globalement 88% des abonnements mondiaux au réseau mobile 4G, contre 6% seulement de l'Europe. De même, en Europe, la pose de fibre pour les réseaux fixes et les vitesses moyennes de la large bande sont nettement inférieures à celles de nos concurrents internationaux. En Corée, 58% des ménages sont connectés à travers la fibre, la donnée correspondante pour le Japon étant de 43% et pour l'Europe de 5% seulement.

En ce qui concerne la diffusion de la large bande, la stratégie numérique a établi les objectifs suivants:

- large bande de base pour tous d'ici 2013 (objectif atteint);
- accès à des réseaux de nouvelle génération (vitesses égales ou supérieures à 30 Mbps) pour tous les citoyens européens d'ici 2020. Pour le moment, nous avons atteint 62% des citoyens européens;
- pour la même date, au moins 50% des ménages devrait être abonné à Internet avec des connexions supérieures à 100 Mbps. Actuellement, le pourcentage atteint est de 3%.

D'énormes investissements sont donc nécessaires pour compléter la dotation en infrastructures: la Commission européenne estime qu'il faudrait entre 60 milliards d'euros (couverture de tous les utilisateurs avec des connexions de 30

Mbps) et 270 milliards d'euros (50% des ménages européens avec un accès aux services à la vitesse de 100 Mbps).

Les ressources allouées par l'UE, pour la période 2014-2020, s'avèrent largement inférieures aux exigences; outre le canal des Fonds structurels, le [Mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) (*Connecting Europe Facility – CEF*)<sup>1</sup>, a disposé une affectation d'un milliard d'euros pour financer certains projets spécifiques visant à réaliser des réseaux à large bande rapides et ultrarapides. En juillet 2014, la Commission a en outre inauguré l'initiative «*Connected Communities*» («*Collectivités connectées*») qui comprend une série d'instruments de soutien destinés à des villes, petites et grandes, à des partenariats locaux et à des opérateurs, en vue d'amener la large bande dans leurs collectivités. L'intention est ensuite d'avoir recours à la Banque européenne d'investissement pour favoriser la réalisation de projets relatifs à la large bande. Il est également rappelé que la Commission a défini des règles spécifiques pour les aides de l'État accordées pour la large bande, évitant les distorsions de la concurrence, ce qui a impliqué – comme déclaré par la Commission elle-même – une forte augmentation de ces aides de la part des différents États membres au cours des dernières années. Enfin, la directive [2014/61/UE](#), relative à des mesures visant à réduire le coût de déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit est récemment entrée en vigueur (l'économie estimée est d'environ 30% des coûts d'investissement totaux).

Il n'est pas non plus possible de négliger les avantages du passage au dénommé «*e-gouvernement*», c'est-à-dire aux services d'administration publique en ligne, qui permettrait aux autorités publiques d'obtenir des réductions de coûts de l'ordre de 15 à 20% et aux utilisateurs d'avoir des bénéfices non seulement en termes d'économie de temps et de réduction des frais, mais aussi d'amélioration du niveau de satisfaction. Or, si ces avantages ne sont pas mesurables avec facilité et de façon univoque, selon les [évaluations de la Commission](#) ils impliqueraient pour les citoyens et les entreprises une économie de temps qui peut être évaluée économiquement de 150 à 600 millions d'euros par année environ.

Il s'agit de comprendre, au-delà du contrôle en cours sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie numérique (le dernier a été publié dans le tableau de bord de la stratégie numérique, le [Digital Agenda Scoreboard](#)) :

- a) si, en considération du caractère stratégique que revêt la numérisation et de la nécessité, pour l'Europe dans son ensemble, de récupérer aussi rapidement que possible le retard accumulé vis-à-vis des régions les plus avancées, les initiatives prises par l'Union européenne peuvent être

---

<sup>1</sup> Avec une affectation budgétaire de 33 milliards d'euros pour la période 2014-2020, le CEF est spécialement conçu pour promouvoir la croissance, l'emploi et la compétitivité à travers des investissements dans les infrastructures au niveau européen.



considérées comme aptes à réaliser les objectifs fixés. Ces initiatives comprennent, en plus du développement des réseaux, le dépassement de la fragmentation du marché des télécommunications, la fourniture de services numériques intelligents, l'amélioration de la connaissance des TIC de la part des citoyens européens et l'augmentation de la demande de services;

- b) si les ressources allouées par l'UE peuvent être considérées comme suffisantes et si le choix de confier en grande partie à chaque État membre la charge relative à la mise à jour des infrastructures ne risque pas de déterminer d'importantes asymétries, également en raison de l'ampleur et des caractéristiques des différents territoires;
- c) si et de quelle manière il serait possible d'envisager l'activation de canaux innovants de financement, à partir d'un recours plus intense aux financements de la BEI qui, à travers l'initiative des emprunts obligataires ([\*project bonds\*](#)), vise à encourager le marché des capitaux à financer des projets d'infrastructures à large échelle dans les secteurs stratégiques des transports, de l'énergie et de la large bande;
- d) quelles sont les expériences qui peuvent s'avérer particulièrement intéressantes et constituer des modèles à adopter comme référence.